

Le 26 janvier 2024

Cohésion sociale : Appel à un soutien à la hauteur des besoins

MJC de France s'associe à la Fédération des centres sociaux et socioculturels dans l'appel à un soutien à la hauteur des besoins pour la cohésion sociale

La pauvreté, l'isolement, la crise écologique alimentent un climat anxigène contribuant à distendre le lien social. Les MJC souhaitent plus que jamais assurer une de leurs missions premières : la fabrique du bien vivre-ensemble.

Dans les 850 collectivités locales où elles sont présentes, les 208 MJC agréées pour l'animation de la vie sociale, parmi les 1 000 MJC du réseau, offrent des espaces de découverte, de co-construction, d'expression, d'expérimentations par l'éducation, la culture et le sport. L'attachement à la République et la citoyenneté s'y construisent au quotidien, via des actions concrètes, par un ensemble d'expériences sensibles vécues tout au long de la vie par les jeunes et les moins jeunes dans une visée émancipatrice.

Structures associatives indépendantes et souveraines, de nombreuses MJC se retrouvent confrontées à des difficultés majeures : augmentation de leurs charges de fonctionnement, difficultés de recrutement, recherche permanente de financement pour assurer la pérennité du projet associatif d'éducation populaire et d'animation de la vie sociale. Ces difficultés ont des conséquences sur l'accueil inconditionnel, principe fondateur du réseau et des maisons.

Combien de maison doivent réduire leurs horaires d'ouverture face à la hausse des prix de l'énergie ? Combien de maisons ont dû renoncer à l'organisation de projets avec les habitants face aux grandes difficultés de recrutement ? Comment maintenir des postes de travail qualifiés avec des salaires, qui, légitimement face à l'inflation, progressent, sans compensations spécifiques ?

La République ne peut se construire que par des acteurs et actrices engagés au long terme dans la cohésion sociale, disposant donc d'un indispensable socle de sérénité.

C'est pourquoi MJC de France s'associe à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France pour un soutien exceptionnel et vers un nouveau modèle économique

Le 26 janvier 2024

Des premières réponses insuffisantes

Le rôle fondamental des lieux d'animation de la vie sociale est rappelé et réaffirmé comme un levier fort dans le développement de plusieurs politiques publiques récentes (COG Etat-CNAF, COF Etat-CNAV, Pacte des Solidarités.). Mais leurs fragilités en termes d'équilibre financier sont également pointées par des rapports publics (rapport de l'IGAS DGF sur les dépenses liées au Fonds national d'Action Sociale, juin 2023).

Côté État et organismes sociaux, la prise de conscience s'opère. De premières revalorisations de prestations ont été annoncées (COG CNAF – Etat, juillet 2023) et des efforts pour soutenir la reconnaissance de certains métiers en tension actés (métiers de la petite enfance notamment). Côté collectivités, certaines ont renforcé leur soutien aux structures.

Mais ces premiers pas ne suffisent pas. Les collectivités locales disent n'avoir plus de marge de manœuvre, quand les autres partenaires se renvoient la responsabilité financière.

Sans un soutien financier pérenne et à la hauteur, de l'État et de nos partenaires, la réponse à cette équation sera – et est déjà sur certains territoires – des structures en déficit, la réduction ou la fermeture de services et d'activités.

Nos demandes : Pour un soutien exceptionnel et vers un nouveau modèle économique

On pourrait nous demander de faire preuve d'adaptation. Les centres sociaux et les MJC le font depuis des années déjà. Ils sont arrivés à la fin de leur aptitude à imaginer et trouver des réponses. Celles-ci doivent aujourd'hui être pensées et construites en coresponsabilité, avec nos partenaires.

Un rendez-vous est ainsi proposé le 31 janvier et en mars prochain par la FCSF, auquel MJC de France s'associera.

Le 26 janvier 2024

Ce rendez-vous de l'ensemble des partenaires des lieux d'animation de la vie sociale aura pour vocation d'affirmer leur coresponsabilité face aux enjeux de cohésion sociale et de reconnaissance du rôle des MJC et centres sociaux comme bien commun à préserver et de la construction de réponses structurantes : Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse et la Vie associative, présidences de la CNAF et la CNAV, présidences des associations nationales d'élus.

A court terme, il s'agit de permettre aux structures de pouvoir passer le cap de cette période, maintenir une activité à la hauteur des besoins alors que le lien social, les solidarités, l'attention aux vulnérables doivent être préservés. Le déblocage d'un **fonds de soutien exceptionnel de 65 millions d'euros** pour les structures de l'animation de la vie sociale le permettrait.

A moyen terme, notre réseau souhaite construire avec l'ensemble des coresponsables de la cohésion sociale un nouveau pacte de coopération entre acteurs de l'éducation populaire et pouvoirs publics pour un modèle économique renouvelé, en cohérence avec le sens du projet et des principes fondateurs de de l'animation de la vie sociale (refonte du modèle économique de l'animation coordination globale, renforcement des fonctions de l'animation collective famille, modèle économique des accueils collectifs de mineurs à repenser, qualité et conditions de la coopération, lutte contre la surcharge administrative...).

Nous appelons également, dans la perspective du développement de structures d'animation de la vie sociale dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion CNAF - Etat et du Pacte des solidarités, à ce que ce développement se fasse avec une attention particulière à la qualité des projets (notamment au regard des enjeux de couverture territoriale, de la réalité des dynamiques d'habitants comme du cofinancement des collectivités locales), et que ce développement soit en cohérence avec les moyens alloués aux structures, au regard des difficultés des structures déjà existantes.

Plus spécifiquement, nous portons également les propositions telles que formulées par le Mouvement associatif, pour renforcer l'emploi et le bénévolat dans les associations (parmi lesquelles la revalorisation du Fonjep).

Le 26 janvier 2024

Animation de la vie sociale dans le réseau des MJC

Les MJC sont actrices de la cohésion sociale avec 208 lieux agréés pour l'animation de la vie sociale parmi les 1000 associations locales. Les réseaux membres de MJC de France ont développé une ingénierie d'accompagnement des structures locales vers ces agréments EVS ou CS. Ils soutiennent le déploiement et le portage de projets sociaux, que ce soit en secteurs classés QPV ou non, et en zones rurales. Partout, ces projets sont portés par les habitants des territoires concernés, au sein d'associations souveraines et fédérées, traduisant le principe d'une participation citoyenne structurée qui nourrit l'essence même des MJC et de leurs réseaux.

A propos de MJC de France

Les Maisons de la Jeunesse et de la Culture tissent dans l'action, avec les habitants, les collectivités locales et le soutien des institutions le lien social indispensable au bien vivre ensemble.

Bâties sur des valeurs républicaines, sur les principes de solidarité, de tolérance, de responsabilité, mobilisant les savoirs faire de l'éducation populaire, les MJC intègrent les attentes d'une société en évolution avec pour ambition de répondre aux grands enjeux du XXI^e siècle.

MJC de France, c'est un réseau de 1000 associations locales, organisées régionalement, dont les actions bénéficient à près de 4 millions de personnes et qui s'appuie sur 43.000 bénévoles et 17 500 salariés pour coconstruire des projets locaux au service de l'intérêt général.

**Contact presse : Florentine Collette 06.58.72.21.42 - florentine@florentinecollette.fr
Responsable plaidoyer : Antoine Petitmangin 07.86.24.80.82 - apetitmangin@cmjcf.fr**